

1102021701

DATE DEPOT :	2011-03-02
NUMERO DE DEPOT :	2011R020623
N° GESTION :	1998B08303
N° SIREN :	419020193
DENOMINATION :	ABE CLEARING
ADRESSE :	4 R DE GALLIERA 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/05/26
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP
	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT
	RATIFICATION DE NOMINATION D'ADMINISTRATEUR
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE PRESIDENT
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

EC 26-5-10
RT-CF-RS-AY et Via-Bertelot
RO-RC - RJ
06

ABE CLEARING, SAS à capital variable
4 rue Galliera 75116 PARIS, 419 020 193 RCS PARIS

Assemblée Générale

26 mai 2010

G.T.C. de Paris
I M R
02 MARS 2011

(Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mai 2010)

Les associés (les « Associés ») d'ABE CLEARING S.A.S. à capital variable (« ABE CLEARING » ou la « Société ») se sont réunis le mardi 26 mai 2010 à 8 heures 15 dans les locaux du Nouveau Centre de Conférences Kirchberg, 4 place de l'Europe, L-1499 Luxembourg.

La liste de présence est jointe en Annexe 1.

M. Giorgio FERRERO préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

Le Président accueille l'ensemble des représentants des Associés et, constatant que le quorum est atteint, 57 Associés sur 66 étant représentés à l'Assemblée, déclare que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

> *« L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour de l'assemblée du 26 mai 2010, tel qu'inclus dans les documents adressés aux Associés en vue de cette assemblée ».*

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint en Annexe 2.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRELIMINAIRE DE L'ASSEMBLEE DU 30 JUIN 2009

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

> *« L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009, tel qu'inclus dans les documents adressés aux Associés en vue de la présente assemblée ».*

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

.../...

5. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2009 (RESOLUTIONS ORDINAIRES DES ASSOCIES)

Le Président invite M. François BOELS à présenter les comptes de l'exercice 2009.
.../...

5.1 RESOLUTION PORTANT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

Après la présentation des comptes annuels d'ABE CLEARING, le Président donne lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice courant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Le texte des rapports a été envoyé avec les documents adressés aux Associés en vue de l'assemblée.

Le Président soumet au vote la résolution suivante relative aux comptes annuels, au bilan et à la gestion de la Société :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, par le Président, du Rapport du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve :

- *les comptes annuels et le bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés,*

- *la gestion de la Société, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.*

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2009 et au commissaire aux comptes au titre de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'article L227-10 du Code de Commerce concernant en particulier les conventions conclues entre (i) la Société et ii) son Président ou l'un de ses dirigeants, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 2009. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

5.2 RESOLUTION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante relative à l'affectation des résultats financiers de la Société pour l'exercice 2009 :

« L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels 2009 présentent un profit de 360.877 EUR. Elle décide d'affecter ce profit au poste Report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

6. INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ANNEE 2010

M. François BOELS présente la situation financière d'ABE CLEARING en 2010.

7. DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante relative à la désignation des Commissaires aux comptes, à savoir au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire (« 3AC ») et à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant (M. Thierry Benyamin) en remplacement de l'ancien Commissaire aux comptes suppléant (M. Raymond Maeder).

"Conformément à l'article 27 des statuts d'ABE CLEARING l'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration de nommer pour un mandat de six ans, expirant, dans chaque cas, à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2015:

(i) en tant que Commissaire aux comptes titulaire :

3AC ("Audit, Analyses, Associés, Corporate"), membre du groupe Alliott
M. Jean-Marc Romilly
8, esplanade de la Manufacture
F-92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

(ii) en tant que Commissaire aux comptes suppléant :

M. Thierry Benyamin
6 bis, rue Lancret
F-75016 Paris

L'Assemblée Générale approuve également la proposition du Conseil d'administration de fixer les honoraires annuels des Commissaires aux comptes à un maximum de 24,000 EUR (hors TVA) pour la première année de ce nouveau mandat."

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

.../...

9. RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président informe les Associés d'un changement intervenu dans la composition du Conseil d'administration. Le Président soumet ensuite au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante relative à la ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration :

« Le Président informe l'Assemblée Générale que, à la suite de la démission de M. Roger Storm, SEB, de son statut de membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Mme Kirstine Nilsson. Swedbank, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour pourvoir le poste vacant à la suite de cette démission et pour la durée du mandat restant à courir.

Conformément à l'article 18.5 des statuts, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de Mme Nilsson en qualité de membre du Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

10. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT (RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président informe les Associés que le mandat du Président, M. Giorgio Ferrero, d'une part, et celui du Vice-Président, M. Robert Heisterborg, d'autre part, s'achèvent à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'Assemblée Générale Ordinaire doit en conséquence procéder à la nomination d'un Président et d'un Vice-Président.

« 1) Conformément à l'article 21.1 des statuts de la Société, les Associés doivent nommer un Président, qui sera en fonction pour une période de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le candidat est la personne suivante :

M. Giorgio Ferrero

Le Président élu par l'Assemblée Générale est M. Giorgio Ferrero.

Conformément à l'article 21.3 des statuts de la Société, le Président élu conformément à cette résolution est nommé pour un mandat de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2) Conformément à l'article 21.2 des statuts de la Société, les Associés doivent nommer un Vice-Président, qui sera en fonction pour une période de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le candidat est la personne suivante :

M. Robert Heisterborg

Le Vice-Président élu par l'Assemblée Générale est M. Robert Heisterborg.

Conformément à l'article 21.3 des statuts de la Société, le Vice-Président élu conformément à cette résolution est nommé pour un mandat de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'Assemblée félicite M. Giorgio Ferrero et M. Robert Heisterborg pour leur réélection.

11. ELECTION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président informe les Associés que trois administrateurs nommés par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007 ont été nommés pour un mandat expirant à la date de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les administrateurs dont le mandat expire cette année sont :

- M. Yannick Chagnon
- M. Thomas Egner
- M. Hays Littlejohn

Trois administrateurs doivent en conséquence être élus par la présente Assemblée Générale.

Les candidats sont les personnes suivantes :

- M. Yannick Chagnon
- M. Thomas Egner
- M. Hays Littlejohn
- Mme Ruth Wandhöfer

Les candidats élus par l'Assemblée Générale sont :

- M. Yannick Chagnon
- M. Thomas Egner
- M. Hays Littlejohn

Conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société, les administrateurs nommés par la présente Assemblée Générale sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable. Leur mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Président félicite les membres du Conseil qui viennent d'être réélus.

12. COMMUNICATION SUR LE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE A UNE AUTRE ADRESSE A PARIS AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2011 ET NOTIFICATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS D'ABE CLEARING RESULTANT DE CE TRANSFERT

Information est donnée à la présente Assemblée Générale que :

- Conformément à l'article 4, second alinéa, des statuts d'ABE CLEARING, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société à une autre adresse à Paris, à savoir du 4 rue de Galliéra, F-75116 Paris au 40 rue de Courcelles, F-75008 Paris à compter du 1er janvier 2011;

- Conformément à l'article 4, second alinéa, et à l'article 28 (ii) (d) des statuts d'ABE CLEARING, le Conseil d'administration a décidé de modifier l'article 4, premier alinéa, des statuts d'ABE CLEARING comme suit avec effet au 1er janvier 2011 :

  "Le siège social de la Société est fixé au 40, rue de Courcelles, 75008 Paris (France)".

13. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINE ASSEMBLEE

La prochaine Assemblée Générale doit se tenir en mai ou juin 2010 en Espagne.

.../...

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 10 heures 50.

[Fin des extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mai 2010]

LE PRESIDENT
M. Giorgio Ferrero

LE REPRESENTANT D'UN ASSOCIE

Annexe 1

Liste de présence

Associés représentés :

ABN-AMRO BANK
ALLIED IRISH BANKS
ALPHA BANK
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
BANCO COMERCIAL PORTUGUES
BANCO ESPAÑOL DE CREDITO
BANCO ESPIRITO SANTO
BANCO POPOLARE
BANCO POPULAR ESPANOL
BANCO SANTANDER
BANK OF IRELAND
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI UFJ LTD.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
BARCLAYS BANK
BNP PARIBAS
BPCE (ex CNCE)
BRED BANQUE POPULAIRE
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
CAJA MADRID
CITIBANK
COMMERZBANK
CREDIT AGRICOLE
CREDIT DU NORD
DANSKE BANK
DEUTSCHE BANK
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
DnB NOR BANK
DZ BANK
ERSTE GROUP BANK
FORTIS BANK
HELABA – LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN
HSBC BANK
HSBC FRANCE
ING BANK
INTESA SANPAOLO
JPMORGAN AG
KBC BANK
KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A.
LANDESBANK BADEN-WÜRTTEMBERG
LLOYDS TSB BANK

NATIONAL WESTMINSTER BANK
NATIXIS
NORDEA BANK FINLAND
POHJOLA BANK
RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH
ROYAL BANK OF SCOTLAND
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN
SOCIETE GENERALE
STANDARD CHARTERED BANK
SVENSKA HANDELSBANKEN
SWEDBANK
UBS AG
UNICREDIT SPA
WELLS FARGO BANK NA
WESTLB AG

Associés non représentés :

BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA
BANCA POPOLARE DI MILANO
BANCO DE SABADELL
BANK OF AMERICA
EFG EUROBANK
LA CAIXA
NATIONAL AUSTRALIA BANK
NATIONAL BANK OF GREECE
RABOBANK NEDERLAND

Annexe 2

Ordre du jour de l'Assemblée

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal préliminaire de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009

3. Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la Société

4. Rapport sur les activités des comités
   4.1 Comité d'audit et de finance (« Audit and Finance Committee »)
   4.2 Comité Innovations (« Innovations Committee »)
   4.3 Comité opérationnel et technique (« Operations and Technical Committee »)
   4.4 Comité de stratégie et de politique (« Strategy and Policy Committee »)
   4.5 Groupe de conseil juridique (« Legal Advisory Group »)

5. Approbation des comptes de l'exercice 2009
   (Résolutions Ordinaires des Associés)
   5.1 Résolution portant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009
   5.2 Résolution portant sur l'affectation des résultats

6. Information sur la situation financière de l'année 2010

7. Désignation des Commissaires aux comptes
   (Résolution Ordinaire des Associés)

8. Modifications des « EURO1 Rules » avec effet à la date de migration du règlement EURO1 sur ASI dans TARGET2 et notification des modifications devant être apportées aux autres Documents du Système EURO1
   (Résolution Extraordinaire des Associés)

9. Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'Administration
   (Résolution Ordinaire des Associés)

10. Election du Président et du Vice-Président de la Société
    (Résolution Ordinaire des Associés)

11. Election de trois membres du Conseil d'Administration
    (Résolution Ordinaire des Associés)

12. Communication sur le transfert du siège social de la Société à une autre adresse à Paris avec effet au 1er janvier 2011 et notification de la modification de l'article 4 des statuts d'ABE CLEARING résultant de ce transfert

13. Questions diverses et prochaine assemblée.